

La conception juridiquement sûre

Risques et conséquences sur votre management de projet et de la qualité

Objectifs : L'évolution législative récente- principalement par la loi du 19 mai 1998 et la Directive Européenne 85/374- a renforcé la recherche des responsabilités des « fournisseurs » du fait des produits ou services fournis. Il s'agit de prouver la prise en compte vis-à-vis d'un risque identifié selon un principe de suspicion légitime. Le principe de précaution renverse ainsi la charge de la preuve. La sécurité relève du domaine réglementaire, mais ce dernier s'applique de plus en plus sur la normalisation. Les dommages susceptibles d'être provoqués du fait du produit ou du projet peuvent avoir pour origine l'ensemble des phases du cycle de vie.

Le management de la qualité s'en trouve bouleversé.

Le risque est par ailleurs augmenté, à la fois par la croissance de la complexité des produits, le recours à la sous-traitance, le partage des responsabilités et l'émergence de nouvelles technologies moins maîtrisables.

Les erreurs, les négligences involontaires, peuvent être à l'origine d'incidents dont les répercussions peuvent être énormes pour l'entreprise en termes d'image, de perte de chiffre d'affaires, et en termes juridiques.

Le contexte d'exigence croissante de raccourcissement des délais de mise sur le marché des nouveaux produits et de diminution des coûts implique de devoir faire rapidement des choix lourds de conséquences.

Il est donc nécessaire de prendre des dispositions pour maîtriser au mieux ces risques, d'en construire un référentiel accessible aux acteurs concernés, et de tracer et justifier les processus de décision correspondants.

Les intervenants proposent d'intégrer le principe de précaution dans le cadre de la gestion de projet et du management de la qualité.

L'objet de la formation est d'en cerner les conséquences juridiques et industrielles et de donner les démarches méthodologiques appropriées.

Pré-requis : Directeurs de projets, chefs d'entreprise, responsables d'affaires, responsables qualité, fiabilistes, directeurs commerciaux et achats.

Programmes

Du principe de précaution:

Du statut juridique des normes:

- Des normes de management de la Qualité en général et des ISO 9001 en particulier.

De la responsabilité:

- Responsabilité civile,
- Causalité,
- Responsabilité du fait du produit,
- Obligation de sécurité,
- Règles de l'art et normes,
- Publicité mensongère,
- Des conventions et contrats,
- Mises en danger d'autrui,
- Autre..

Mettre en œuvre un concept et l'inclure dans ses référentiels- la « Précaution »:

- Intégration du concept,
- Propositions commerciales,
- Contrat et Revue de contrat,
- Veille normative et réglementaire,
- Engagement de moyens de résultat,
- Engagement à exiger du client,
- Modifications du système qualité et PAQ.

Principes à appliquer en gestion de projet:

- Responsabilités,
- Communication,
- Interfaces,
- Mise à jour des informations.

Implication des fonctions juridiques et commerciales.

Durée : 1 jour

Dates 2010:

26 mars

30 novembre

Lieu : Paris

Tarif : 600 € H.T.

Contact

Responsable des Formations

12 avenue du Québec

BP 636

91965 COURTABŒUF 1 CEDEX

Tél.: 33 (0)1 69 59 27 27

Fax : 33 (0)1 69 59 27 28